Image not found or type unknown

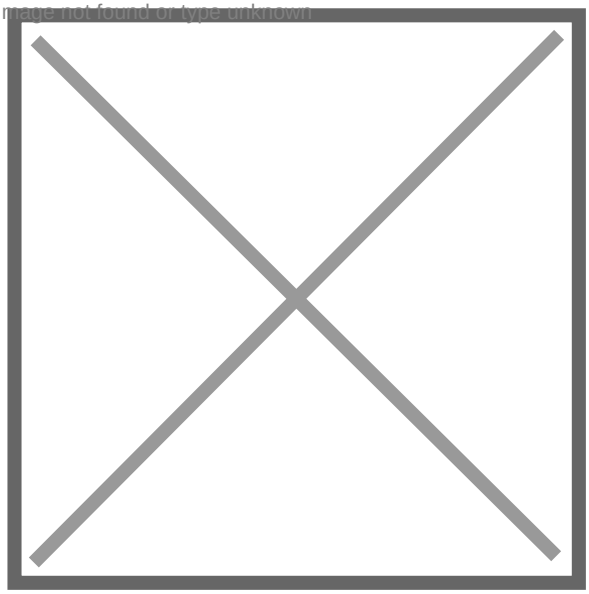

# Pension compensatrice non appliqué

Par **kaanamokou**, le **25/01/2009** à **22:55**

bonsoir
je suis passé au tribunal de quimper le 20 aout 2000 concenant la garde alterné de mon enfant né le 20 11 1998. apres le jugement rendu,sa maman a été condanné a me versé une pension compensatrice de 450 francs par mois(car elle a la domicialisation)pension(qui ne m a jammais été versé) la garde d'une semaine sur deux etant officialisé.a ce jour , elle me supprime mes droits concernant les vacances scolaire.me privant au fur et a mesure de mes droits de garde, jaimerai connaitre l façon de faire respecté mes droits et faire appliquer le jugement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés